



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

Simon BRANDT, candidat Parti Libéral-Radical au Conseil administratif de la Ville de Genève

1. Etes-vous pour une police municipale dont la formation aboutit à l'obtention du brevet fédéral de policier ?

Oui. Sous réserve d'une analyse d'un ratio coût/opportunité. La question étant de savoir si on doit reprendre à zéro toute la formation ou si les modules de la formation d'APM sont acquis et demandent juste un complément pour aboutir au brevet. En effet, il serait problématique, même par roulement, de devoir envoyer tout l'effectif faire une formation complète à Savatan. Mais dans tous les cas, nous devons trouver une solution au problème de la reconnaissance intercantonale de la formation d'APM. La certification d'Assistant de Sécurité Publique 3 (ASP 3) pouvant être une piste sachant qu'un APM est aujourd'hui mieux formé mais avec une reconnaissance moindre. Ce qui est un comble au vu des missions données à ces différents corps.

2. Suite aux recommandations du rapport de la Cour des comptes, êtes-vous pour une police municipale : intégrée, ou unique (incorporation à la police de proximité cantonale) ou une police municipale sous l'autorité d'une entité infra-cantonale?

Je suis en faveur d'une police coordonnée entre la Ville et le canton. Les APM pourraient par exemple reprendre les missions de proximité de la Police cantonale qui se concentrerait alors sur les missions de Police-secours. Laquelle coordination pourrait être facilitée par des officiers de liaison de la Police cantonale qui rejoindraient l'état-major de la Police municipale et vice-versa. Je crois à la collaboration entre les corps de Police mais ne suis pas en faveur d'une tutelle absolue du canton.

3. Quelle est votre vision de la coopération entre la police municipale de la Ville de Genève et les polices municipales des communes limitrophes ?

Je crois à l'interopérabilité des différents corps de Police, qu'ils soient municipaux ou cantonaux. Il ne serait pas inutile d'améliorer celle-ci via des accords inter-communaux, en particulier lorsque les nuisances de la commune voisine ont un impact sur la nôtre.

4. Êtes-vous pour équiper les polices municipales de feux avertisseurs (feux bleus) afin de pouvoir intervenir plus rapidement sur des objectifs précis. Ex. : collègues en difficulté.

Oui. Cela devrait déjà être le cas. Je crains cependant que cette question ne puisse être séparée du Brevet Fédéral de Policier (BFP) bien qu'elle soit d'importance.



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

5. Les conditions de travail des agents de police municipale sont différentes du reste du personnel de la Ville de Genève. Pourtant, seuls les employés du Service Incendie et Secours (SIS) bénéficient d'un statut particulier. Êtes-vous, donc, pour attribuer aux agents de la police municipale un règlement, ou annexe, avec un statut différent que celui du reste des employés de la Ville ?

Oui. Les corps uniformés ont un métier différent de celui du fonctionnaire lambda et doivent donc avoir des conditions de travail ad hoc. Certaines adaptations sont ainsi nécessaires sachant qu'il existe déjà un règlement pour la Police municipale (LC 21 411). J'ajoute que je me suis toujours battu pour améliorer les conditions de travail des APM en tant que Conseiller municipal (M-625 « Donnons aux ASM les moyens d'agir, M-1406 « Sécurisons le Métier d'APM », etc), j'espère ainsi pouvoir bientôt le faire en tant que Conseiller administratif. Je vous invite à visiter mon site web (www.simonbrandt.ch) pour en savoir plus sur ma vision en matière de sécurité.